
Pour l'exercice de 6 mois se terminant le 31 août 2024

REVENUS

Les revenus ont été inférieurs aux prévisions budgétaires par un écart de 5,65 pour cent sous le montant budgété. Les per capita sont moins élevés de 75 902 \$. Cette baisse des cotisations est imputable entre autres à la baisse des effectifs chez des syndicats importants.

DÉPENSES

Le dernier exercice financier de 6 mois montre une augmentation des dépenses de 2,66 pour cent par rapport au budget. Cela se reflète au niveau de plusieurs postes budgétaires dont principalement la Direction et l'appui aux syndicats. Les prévisions étaient de 1 476 137 \$, alors qu'elles ont été au réel de 1 515 338 \$.

À noter :

- Les frais de direction ont été plus élevés à cause du changement d'élus. Le poste de secrétaire général a commencé en septembre pour le nouvel élu et l'élus sortant a assuré la transition. De plus, les frais de déplacement ont été de 26 437 \$, alors que 8 683 \$ était budgété. Cette différence s'explique entre autres par la tournée qui a accompagné la campagne « L'Information, un bien public ». Il y aura un remboursement de la CSN pour combler une partie de l'écart.
- Dans la section de l'appui aux syndicats, il y a eu plus d'arbitrages que prévu chez nos syndicats membres, ce qui a augmenté les coûts.
- La charge totale des conseillers a été de 878 156 \$ plutôt que la somme budgétée de 840 403 \$. Cet écart est dû aux augmentations reliées à l'inflation, qui affecte les salaires des employé-es.
- Il y a également eu des frais divers reliés à la campagne sur l'importance de l'information, mais une bonne partie sera épongée par le FDP de la CSN. De plus, le coût des honoraires des vérificateurs a augmenté substantiellement par rapport au budget.

Les sommes prévues pour la direction de la FNCC sont équivalentes à 11,97 pour cent des dépenses du budget alors que les sommes réelles sont de 12,75 pour cent de l'enveloppe totale des dépenses.

Les sommes prévues pour les conseillers syndicaux et les employés de bureau représentent 65,66 pour cent des dépenses du budget alors que les sommes réelles sont de 64,08 de l'enveloppe totale des dépenses.

L'exercice financier se terminant au 31 août 2024 se conclut donc avec un déficit de 245 673 \$ au lieu d'un déficit de 130 570 \$ prévu initialement.

ÉVOLUTION DU FONDS

Pour la période se terminant le 31 août 2024, nous avons perdu 245 673 \$ par rapport au surplus de 352 975 \$ du dernier exercice dû au déficit de l'exercice courant. Nous terminons toutefois l'exercice avec un surplus de 107 302 \$ par rapport au montant budgété.

SOLDE AJUSTÉ

Au 29 février 2024 : Surplus de 352 975 \$

Au 31 août 2024 : Surplus de 107 302 \$

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

1^{er} mars 2023 au 29 février 2024 : Surplus de 596 590 \$

1^{er} mars 2024 au 31 août 2024 : Déficit de 245 673 \$

Pour les 6 derniers mois, il a eu un déficit de 245 673 \$.

Le comité de vérifications de la FNCC recommande l'adoption des états financiers pour la période allant du 1^{er} mars 2024 au 31 août 2024.

Marie-Andrée Charron
Syndicat des travailleuses et travailleurs de Radio-Canada (FNCC-CSN)

Alexandra de Bellefeuille
Syndicat des placeurs et ouvreuses de la Place des Arts (CSN)

Geneviève Hutter
Syndicat des employé-es de l'événementiel – CSN